

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Emmanuel LEFÉBURE.

OBJET : Vie Associative – Subventions sur projets aux associations – Attribution – Exercice 2022.

Madame la présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'examiner les demandes d'associations sollicitant une subvention sur projet auprès du CCAS sur l'exercice budgétaire 2022.

Le tableau joint en annexe précise l'association, l'objet de la demande et le montant proposé.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 65 « Subventions sur projets » (Imputation 6574//5236, nature : 4299) du budget principal 2022 du CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration attribue, à l'unanimité, les subventions sur projets, référencées en annexe, pour un montant de 9 514 €.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée


Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20221215-DEL-2022-126-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Subventions sur projet 2022
TABLEAU RECAPITULATIF - CA du 15 décembre 2022

Associations	Détail de l'opération	Montant attribué 2022
Autres subventions sur projet :		
Jardin de Cocagne Angevin	Plateforme de récupération et de tri	5 000 €
Habitat Jeunes David d'Angers	Repas Solidaire	4 300 €
Restos du cœur	Complément « Vacances Pour Tous »	214 €
Sous-total « Autres subventions sur projet »		9 514 €
TOTAL		9 514 €